

TYPOLOGIE DES FRANGES URBAINES DU VAL-DE-RUZ

Définition d'une frange urbaine

La frange urbaine correspond à l'espace de transition entre les zones construites ou les axes routiers et la zone agricole.

Typologie des franges du Val-de-Ruz

La commune de Val-de-Ruz est caractérisée par trois classes de villages avec des caractéristiques de franges urbaines pour chacune d'elle :

- La couronne nord

La couronne nord est caractérisée par une densité d'habitation plus forte ainsi qu'une proximité forestière directe. Historiquement les franges étaient bien représentées par des vergers et des haies. Les parcelles en bordure des zones agricoles sont majoritairement des zones d'habitations à haute, moyenne et faible densité liée aux phases de développement successives.

- Les villages de la plaine








Ces villages sont ancrés dans la zone agricole et parfaitement entourés par cette dernière. Ainsi, ils jouent un rôle central de liaison inter-village. Les bordures de la zone à bâtir, participent alors activement à l'attractivité paysagère globale de la commune de par leur centralité. C'est généralement les zones d'habitation à faible densité, mixtes et d'artisanat qui bordent la zone agricole. Historiquement, les villages, comme Fontaines, comportaient principalement des vergers et des allées d'arbres en bordure de la zone bâtie.

- Les villages pittoresques

Ces villages se retrouvent principalement au sud et aux entrées est et ouest de la commune. Ils ont conservé un patrimoine riche avec une identité rurale forte. Les bordures de la zone bâtie sont largement caractérisées par des vergers. Cette caractéristique est constatée depuis de nombreuses années comme à Saules.

Illustration des schémas :

Légende

	Alignement d'arbres		Jardin potager
	Arbre isolé		Mare/étang
	Haie		Mur de pierres sèches
	Vergers		

Couronne nord et villages de plaine



Présentation schématique de la morphologie des franges en couronne nord. Les lignes vertes représentent les délimitations entre la zone bâtie et la zone agricole. Cette dernière est variable et ne correspond pas systématiquement à une vision linéaire. Les flèches illustrent la perméabilité entre les jardins permettant à la faune de circuler et de réduire la coupure du paysage.

Description

Généralité

Les franges sont généralement étirées avec comme principales caractéristiques **des haies, des jardins arborés et/ou potager et parfois des vergers**. Ces derniers étaient historiquement très présents jusque dans les années 90, puis une disparition progressive est constatée. La couronne nord jouxte la forêt dans sa partie nord alors qu'au sud se sont les terres agricoles comme pour les villages de plaine.

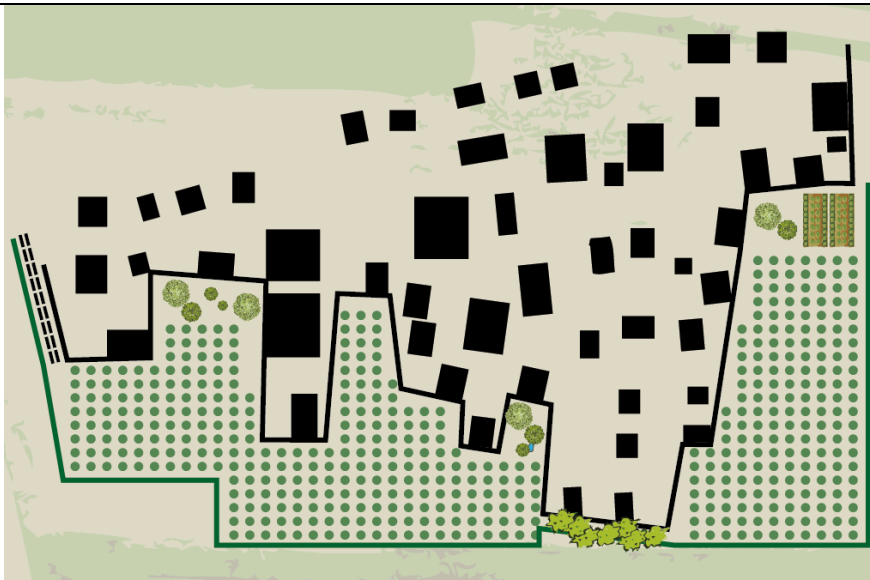
Caractéristiques

Peu étendues avec des unités structurales petites et parfois linéaires. Le découpage avec la zone agricole est parallèle à l'agencement des bâtiments ou droite dans le cas des franges linéaires.

Exemples indicatifs



Villages pittoresques



Présentation schématique de la morphologie des franges des villages pittoresques. Les lignes vertes représentent les délimitations entre la zone bâtie et la zone agricole. L'agencement du bâti n'est pas linéaire et organisé de manière aléatoire. La limite entre la zone agricole et les structures de franges est souvent relativement linéaire.

Description

Généralité

Les villages pittoresques sont généralement entourés de zone agricole voire de forêt. Les **vergers** sont les principaux marqueurs des périphéries de villages. Les jardins arborés et/ou potager ainsi que les éléments linéaires comme les haies ou les murs de pierres sèches, marquent, eux aussi, la typicité de ces villages.

Caractéristiques

Les franges des villages pittoresques sont très étendues, parfois plusieurs dizaines de mètres. La limite avec la zone agricole est souvent rectiligne.

Exemples indicatifs



Couronne nord



Présentation schématique des franges en entrées de localité de la couronne nord.

Description

Généralité

Les villages de la couronne sont allongés dans la largeur et les entrées de localités sont marquées par des **haies**, **des allées d'arbres** et **des arbres remarquables**.

Caractéristiques

Il s'agit systématiquement d'éléments linéaires accolés aux routes ou aux limites de parcelles.

Les allées d'arbres plus récentes sont placées en retrait des routes (environ 5m) pour des raisons de sécurité.

Exemples indicatifs



Villages de plaine



Présentation schématique des franges en entrées de localité des villages de plaine.

Description

Généralité

Les entrées de localités de plaine sont largement caractérisées par des **allées d'arbres**.

Caractéristiques

Il s'agit systématiquement d'éléments linéaires accolés aux routes ou aux limites de parcelles.

Les allées d'arbres plus récentes sont placées en retrait des routes (environ 5m) pour des raisons de sécurité.

Exemples indicatifs



Villages pittoresques



Présentation schématique des franges en entrées de localité des villages pittoresques.

Description

Généralité

L'entrée des villages pittoresques possèdent des marqueurs de ruralité tels que : **murs de pierres sèches, haies, allées d'arbres et vergers**. De plus, les **bâtiments agricoles** participent à l'entité paysagère de ces villages.

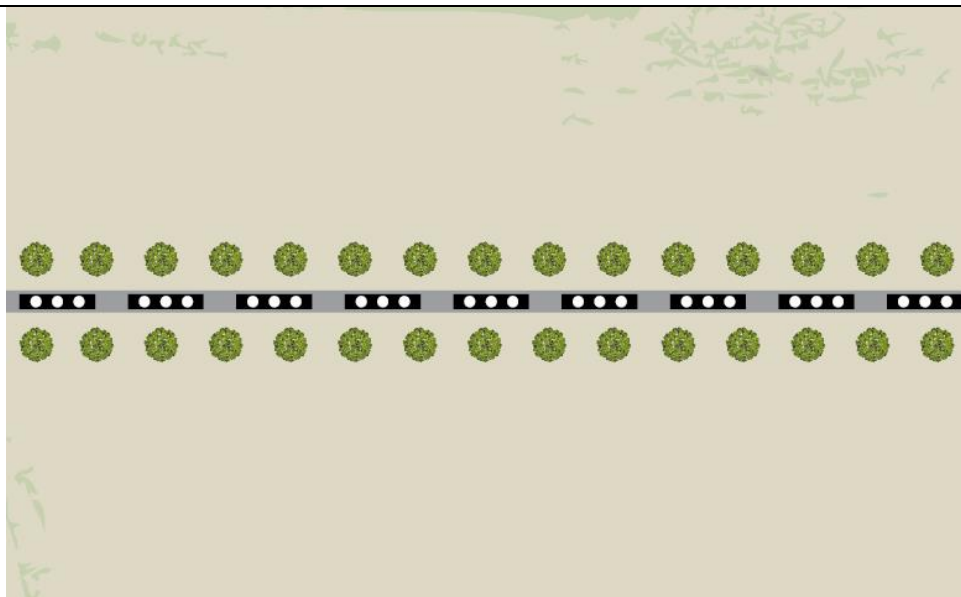
Caractéristiques

Il s'agit systématiquement d'éléments linéaires accolés aux routes ou aux limites de parcelles. Les haies arborescentes ont parfois une emprise marquée.

Exemples indicatifs



Ensemble du Val-de-Ruz



Présentation schématique des liaisons inter-villages.

Description

Généralité

Les **alignements d'arbres** font les liens linéaires entre les villages du Val-de-Ruz. Ponctuellement ces liaisons sont aussi structurées par des arbres isolés ou des haies. Les villages de plaine, de par leur centralité, font non seulement la transition avec la zone agricole mais également les liaisons inter-village. Le long des liaisons secondaires, des fossés de drainages ou des ruisseaux façonnent le paysage.

Caractéristiques

Il s'agit systématiquement d'éléments linéaires accolés aux routes.

Les allées d'arbres plus récentes sont placées en retrait des routes (environ 5m) pour des raisons de sécurité

Exemples indicatifs



Ensemble du Val-de-Ruz



Présentation schématique de frange en construction hors zone.

Description

Généralité

Les franges hors zones comprennent des éléments linéaires comme des **haies**, **des alignements d'arbres (fruitiers)** mais également des **vergers** aux abords de bâtiments. Les dessertes donnant accès au bâtiment sont des éléments libres de végétation.

Les franges sont placées selon l'orientation (ensoleillement ou protection contre le vent).

Caractéristiques

Ces franges sont plus ou moins étendues selon la typologie. L'étendue des vergers est également variable.

Exemples indicatifs



À RETENIR

Il n'existe pas à proprement parler de réglementation spécifique aux franges urbaines. Néanmoins, une bonne intégration des franges urbaines permet de créer un cadre de qualité pour les habitant-e-s et de rendre le village attrayant. L'aménagement des franges urbaines comporte des aspects paysagers, mais aussi architecturaux.

Ce dossier propose des recommandations générales et doit être adapté à chaque projet. Le PAL et les règlements communaux et cantonaux font foi.

RECOMMANDATIONS POUR LE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans le cadre du dépôt de permis de construire, il est important d'inclure les documents suivants:

- un plan de l'état initial du site avec les courbes de niveau afin de visualiser le relief ainsi que l'ensemble des éléments bâtis et paysagers existants,
- un plan précisant l'implantation et l'orientation des bâtiments existants et futurs ainsi que les voiries et les espaces communs,
- un plan topographique incluant les modifications apportées par rapport au terrain naturel ainsi que les profils liés aux voies de circulation,
- des photos du terrain numérotées, prises sous différents angles et accompagnées d'un plan (vue de loin et vue rapprochée),
- un descriptif des éléments paysagers (clôtures, haies, localisation, plantations, y compris le choix des essences).

RÉFÉRENCES

Références légales fédérales:

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

- Art 1 et 3: Intégration paysagère et mesures de protection nature
- Art 17 et 18: Construction en zones spéciales
- Art 22: Principe de l'autorisation obligatoire de construire

Par ailleurs, d'autres législations fédérales peuvent s'appliquer lors du dépôt de permis qui doivent donc être respectées (p. ex. LPE, OPB, OPair, LPNat, LFCN, LHand, Inventaires fédéraux tels que IFP, ISOS)

Références légales cantonales

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Loi sur les constructions (LConstr.)
- Loi de coordination (LCoord.)
- Décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire, canton de Berne (art. 22)
- Guide du permis de construire du canton de Neuchâtel (guide-permis-construire.ne.ch)
- Guide du permis de construire du canton de Berne

Références légales communales

- Plan d'affectation des zones (PAL)
- Règlement d'affectation des zones

Le dossier se base sur l'expérience acquise dans le Val-de-Ruz. La notion de franges urbaines restant peu réglementée, les bases légales du canton de Berne sont mentionnées pour information.

FRANGES URBAINES

Vers une intégration paysagère des espaces non construits aux abords des villages



Val-de-Ruz

Dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménagistes, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Depuis 2017, le Parc naturel régional Chasseral travaille sur la thématique des franges urbaines dans le cadre d'un projet pilote mené en partenariat avec la Commune de Val-de-Ruz. Le projet a conduit à l'intégration de cette thématique dans le PAL. Afin d'accompagner les professionnels de la branche à mettre en œuvre des mesures de franges urbaines dans leur futur projet, le Parc a élaboré un dossier thématique en lien avec la classification usuelle des plans de zones.

Quatre types de secteurs sont potentiellement concernés et font l'objet de fiches:

1. Zones d'activités économiques (ZAE)
2. Bâtiments agricoles et constructions hors zone à bâtir
3. Développement de quartier d'habitation
4. Couronnes des villages et entrées de localité

Conception:  

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

Les franges urbaines correspondent aux espaces de transition entre les zones construites et non construites. Au regard du plan d'aménagement local, les franges urbaines concernent différentes zones (d'habitation, d'activités économiques mais aussi agricole) avec des enjeux spécifiques pour chacune. Elles se caractérisent par la présence d'éléments paysagers et topographiques diversifiés comme les espaces agricoles, les routes et chemins, les pentes ou talus, les cours d'eau ou encore les structures végétales telles que haies, cordons boisés ou bosquets. Le tout contribue à structurer le paysage. En tant qu'espaces tampons, les franges contribuent:

- au **paysage**: elles permettent une transition visuelle atténuée entre les constructions et la zone agricole,
- à la **biodiversité**: la présence de structures paysagères diversifiées favorise l'infrastructure écologique et contribue à renforcer la biodiversité,
- à la **société**: elles offrent des espaces récréatifs pour les habitants et usagers.

LES FRANGES URBAINES, UN ENJEU POUR UN URBANISME DE QUALITÉ

Traditionnellement, de nombreux villages de la région étaient entourés de ceintures de vergers créant une transition douce vers la zone agricole. La plupart de ces ceintures ont disparu avec le temps, faute d'entretien ou à cause du mitage du territoire et de l'extension des zones à bâtir. Les zones de franges urbaines sont encore trop souvent délaissées et contribuent à la banalisation des paysages. Elles sont les premiers éléments visuels que l'on découvre en arrivant dans un nouveau lieu, constituant la carte de visite de la commune. L'enjeu principal se situe dans la réappropriation de ces espaces, que ce soit autour des bâtiments existants ou de nouvelles constructions afin de maintenir des paysages de qualité, diversifiés, en lien avec les caractéristiques régionales. La prise en compte des franges urbaines doit pouvoir être intégrée dans la planification de nouvelles zones à bâtir. Dans le contexte de la densification, l'intégration paysagère des nouvelles constructions devient un axe central d'actions contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants.

Sept arguments en faveur des franges urbaines

1. Renforcer les franges urbaines doit permettre de matérialiser les limites de la zone à bâtir.
2. Agir pour des franges de qualité, c'est agir sur l'existence même de ces espaces, en définir les fonctions et les qualités paysagères.
3. Souvent situés en limite de la zone d'anciennes localités (que ce soit en zone artisanale, d'habitation ou agricole), ces secteurs sont souvent les délaissés de l'aménagement du territoire et soumis à une forte pression d'urbanisation.
4. Ces espaces permettent d'assurer une bonne cohabitation des usages inhérents aux différents types d'espaces qui se situent de part et d'autre.
5. Les franges correspondent à une limite durable à l'urbanisation et permettent une lisibilité de la structure foncière.
6. Des franges aménagées permettent de renforcer les zones d'ombrage.
7. Le maintien des arbres existants et la plantation de nouveaux arbres ont un impact positif sur la biodiversité.

Les grands principes à respecter

- Conserver si possible les éléments paysagers existants (arbres isolés, vergers, haies, murs en pierres sèches, jardins). Si le maintien d'éléments arborés existants n'est pas possible, prévoir leur remplacement et choisir leur emplacement.
- Favoriser la végétalisation indigène bénéfique à la biodiversité.
- Favoriser le maintien de la perméabilité visuelle (pas de structures continues).
- Définir l'implantation des nouveaux bâtiments en lien avec le tissu bâti existant.

ZONES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES PAR LES FRANGES URBAINES



POUR ALLER PLUS LOIN

Gestion différenciée des espaces verts

La question de l'entretien des espaces extérieurs est importante et doit être pensée dès la conception du projet.

Il est possible de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce dernier permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une collectivité avec des objectifs précis en tenant compte des moyens humains et des usages en cours. Elle a un impact direct sur la biodiversité et contribue à son développement dans l'espace urbain, ce qui correspond à l'objectif N° 8 de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS).

Faucher tardivement et faire le choix de plantes vivaces plutôt qu'annuelles sont deux mesures concrètes possibles.

Un éclairage intelligemment conçu

L'éclairage sert à sécuriser la circulation des personnes dès la tombée de la nuit. La pollution nocturne est un thème important. En effet, la lumière influe autant sur les espèces animales que végétales, notamment en raison de la qualité du spectre lumineux, de l'intensité et l'orientation de la lumière et de la durée et la période d'éclairage. Des solutions alternatives sont possibles:

- limiter le nombre et la puissance des éclairages,
- privilégier des systèmes à détection de présence le long des passages,
- opter pour des luminaires dirigés vers le sol qui évitent la dispersion de la lumière vers le ciel et les zones naturelles et agricoles environnantes,
- éteindre les vitrines, enseignes, éclairages ou écrans en dehors des heures d'exploitation,
- utiliser des lampes économes en énergie mais à spectre lumineux aussi chaud que possible (les éclairages LED entre 2500 et 3500 K sont les moins attractifs pour les insectes).

Favoriser la biodiversité dans les bâtiments

Lorsqu'il s'agit de la rénovation d'un bâtiment existant, il est important de se renseigner sur la présence d'espèces liées aux bâtiments comme les hirondelles, les martinets ou les chauves-souris sur le site ou dans ses alentours, afin d'envisager la pose de nichoirs. La période de rénovation doit être idéalement planifiée hors période de nidification.

FRANGES URBAINES

1. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)



Val-de-Ruz

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménageurs, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les principes généraux de l'aménagement des franges urbaines s'appliquent aux zones d'activités économiques. Trop souvent, la qualité des aménagements extérieurs y est marginale. Les principaux facteurs d'attractivité de ces zones restent les aspects techniques tels que la connexion aux axes de transport et au haut débit. La qualité paysagère du site peut toutefois devenir un réel atout pour les entreprises, notamment pour leur image de marque et le bien-être de leurs collaborateurs·trices.

Conception:  Chasserat

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

Réservées à l'implantation d'entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, les zones d'activités économiques (ZAE) se distinguent des autres zones à bâtir. Elles se caractérisent par une localisation en périphérie des zones construites – ou en entrée de village – par leur taille largement supérieure aux parcelles de la zone à bâtir et par un besoin d'accès facilité aux grands axes de communication. On distingue les ZAE construites des ZAE non construites. Bien qu'il n'y ait pas de règlement spécifique sur les aménagements extérieurs des zones artisanales, leur prise en compte contribue à leur qualité intrinsèque et est bénéfique pour les usagers.

ENJEUX

La prise en compte des structures et éléments paysagers dans l'aménagement des ZAE est une nécessité pour garantir le maintien des caractéristiques paysagères. Elle relève notamment de la topographie, de l'occupation du sol, des structures arborées, des éléments bâtis, du réseau viaire (rues, routes, chemins, places, ruelles, pistes cyclables, etc.), des constructions existantes. Dans tous les cas, il convient de penser non plus seulement à la parcelle, mais à l'ensemble du quartier alentour.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

• Dans les ZAE construites

En cas d'extension, l'enjeu est de réfléchir aux liens entre l'existant et le reste de la zone. Dans le cas d'une requalification, c'est l'occasion d'agir sur l'image de la zone et de créer de nouveaux usages.

• Dans les ZAE non construites

La création de nouvelles zones offre l'opportunité d'intégrer immédiatement des mesures de franges urbaines. Les aménagements de la zone (dessertes, découpage des lots) doivent s'adapter au relief – et non l'inverse – de façon à minimiser les terrassements. C'est le projet qui s'adapte au terrain et non le terrain qui s'adapte au projet. Des aménagements en faveur de la biodiversité contribuent à l'image des entreprises.

LES GRANDS PRINCIPES

Quatre principes fondamentaux sont à respecter pour l'aménagement des franges en ZAE:

1 S'inscrire dans le parcellaire existant

- L'aménagement doit prendre en compte le parcellaire existant ou l'héritage du parcellaire ancien (présence de voies historiques, petit patrimoine rural) afin de les intégrer au projet.
- Il est essentiel de préserver les éléments linéaires existants (linéaires arborés, haies, cours d'eau, fossés, etc.). Lorsqu'un cours d'eau traverse la future zone d'activité, préserver son écoulement naturel et ses abords. De façon générale, et si possible, préserver et entretenir les milieux humides du site (étangs, sources...).
- Essayer dans la mesure du possible de garder les arbres existants.

2 Aménager les secteurs de parking

La végétalisation des parkings extérieurs est importante car elle favorise à la fois l'évacuation des eaux de ruissellement, la perméabilité des sols et la création de zones d'ombre, mais aussi la tenue des sols sur les talus. Elle contribue au développement de la biodiversité, permet d'atténuer l'impact visuel de ces zones et améliore nettement la qualité urbaine.

Trois niveaux d'intervention sont à prévoir:

- les abords du parking,
- la zone de parking proprement dite,
- l'aménagement entre les places de stationnement.

De multiples solutions peuvent être envisagées:

- favoriser l'arborisation des abords des zones de parking en privilégiant des essences indigènes à petits fruits et des arbres de moyenne envergure,
- choisir un revêtement perméable pour les places de parking (par exemple des systèmes de grilles alvéolées),
- penser à la végétation herbacée, plantation de prairies fleuries de plantes locales, bandes enherbées, murets ou murs végétalisés pour l'aménagement entre les places,
- privilégier les gazons fleuris aux zones de pur gazon: ils sont bien plus propices à la biodiversité.

3 Aménager les limites de parcelles avec soin

Les limites de la parcelle sont un élément central de tout aménagement paysager. Elles doivent si possible s'inspirer des structures paysagères alentour (haie vives, arbres isolés, vergers) afin de permettre une continuité visuelle et d'intégrer les bâtiments dans le tissu paysager alentour. Il convient pour toute plantation de privilégier les essences indigènes.

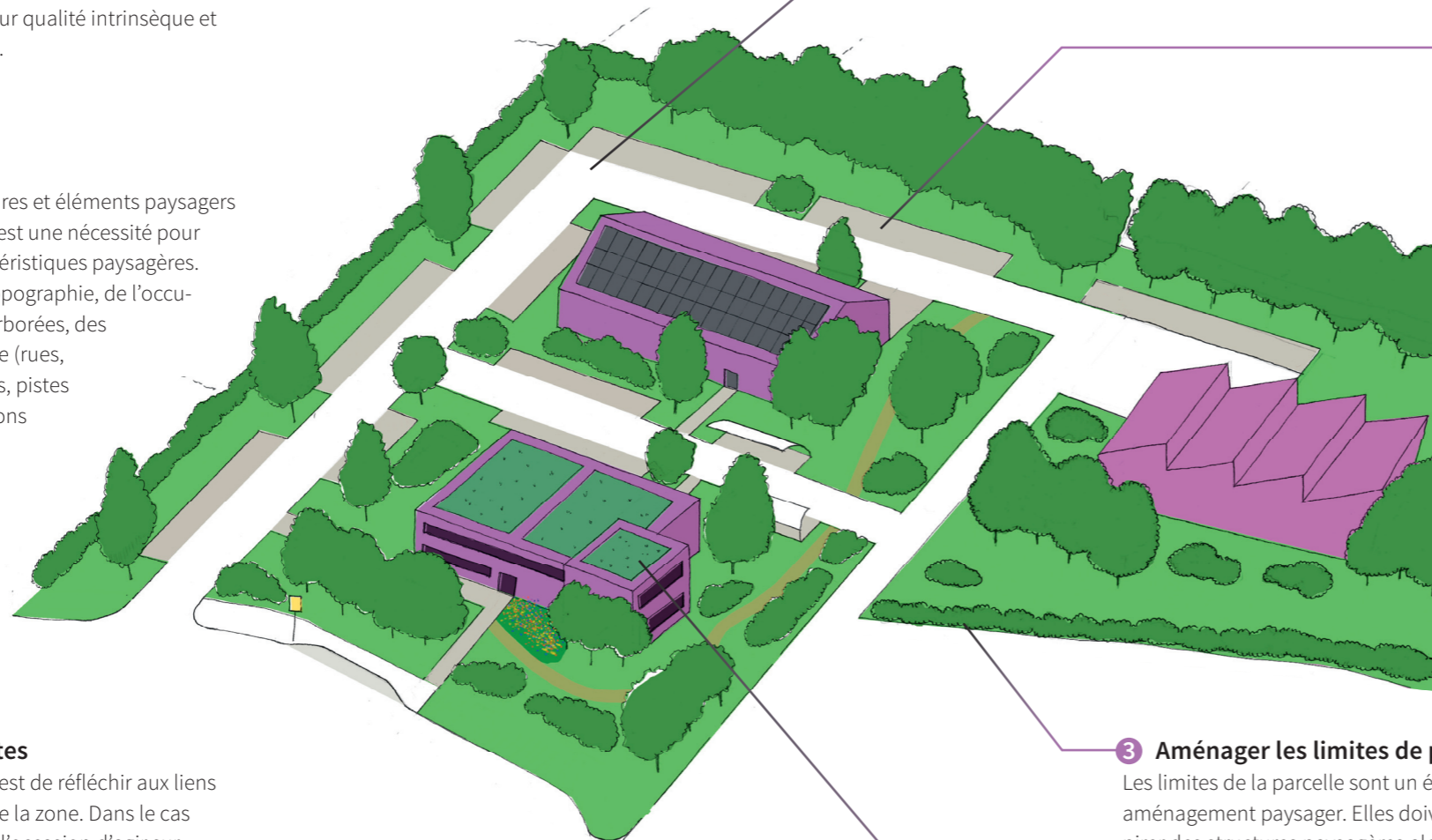
Si des clôtures sont nécessaires, éviter des barrières pleines afin de maintenir une perméabilité visuelle et des échappées vers le paysage alentour, et maintenir un espace au sol de 10 cm permettant le passage de la petite faune. Les barrières peuvent être fabriquées en bois, en pierre ou dans des matériaux permettant à la végétation de s'y installer et à la faune de les traverser. Des clôtures naturelles peuvent être obtenues en modelant le terrain ou en plantant des haies d'essences indigènes.

4 Intégrer les bâtiments

En général, le choix des essences et la création d'espaces verts permettent de mieux insérer les zones d'activités dans leur environnement. Cette végétation permet aussi d'animer et de créer un ensemble cohérent de la zone d'activités.

Les espaces verts contribuent à matérialiser les différentes zones et les limites entre les parcelles, voire entre les différentes entreprises.

Une réflexion du positionnement des bâtiments en retrait de la limite avec la zone agricole permet de créer une transition plus douce et de penser les aménagements extérieurs. Ces derniers offrent un véritable potentiel pour créer des zones de détente pour les usagers.



POUR ALLER PLUS LOIN

La question du solaire

L'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles est une mesure avantageuse économiquement, permettant un accès facilité à l'électricité sur le domaine. Il y a lieu de contacter la commune pour la procédure y relative.

Favoriser la biodiversité

Lors des rénovations de toitures ou de façades, il est important de se renseigner sur la présence d'espèces animales liées aux bâtiments comme les hirondelles, les martinets ou les chauves-souris sur le site ou dans ses alentours. La période de rénovation doit être idéalement planifiée hors période de nidification. La mise en place de nichoirs à oiseaux et chauves-souris est idéale sur les hangars et bâtiments agricoles.

La gestion de l'eau

Les exploitations agricoles sont gourmandes en eau. Il convient de prévoir la collecte des eaux de pluie dès le début du projet. Les surfaces de toiture permettent de récupérer une grande quantité d'eau pluviale.

Les citernes doivent en général être enterrées afin de maintenir l'eau à l'abri de l'air et de la lumière et à une température constante. L'eau récupérée doit provenir du toit et jamais du sol.

FRANGES URBAINES

2. BÂTIMENTS AGRICOLES ET CONSTRUCTIONS HORS ZONE



Val-de-Ruz

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménagistes, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les bâtiments agricoles sont aujourd'hui le plus souvent situés à l'extérieur des villages et constituent un enjeu important dans l'aménagement des franges urbaines. Cette fiche concerne en priorité les bâtiments agricoles mais peut être utilisée pour toutes les constructions de grand volume situées hors zones à bâtir.

Comme pour les autres zones, la question de l'intégration paysagère du bâtiment doit être intégrée dès la phase de conception du projet. La prise en compte des aspects paysagers et architecturaux donne une cohésion générale au site.

Conception:  Chasserat

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

L'agriculture se diversifiant, plusieurs types de bâtiments ou d'installations «énergie» (comme les installations de biogaz) sont à considérer:

- les bâtiments liés aux nouvelles activités comme la préparation, la vente et le stockage de produits agricoles,
- les bâtiments pour des activités hors-sol: cultures sous serres (maraîchage et horticulture), élevages (poulets, porcs...),
- les activités non agricoles dites accessoires dans des bâtiments inutilisés: tourisme à la ferme, location de vélos, ateliers, garde de chevaux,
- la transformation ou l'agrandissement d'un ancien logement agricole pour les besoins de la famille dans les «entreprises» agricoles.



ENJEUX

L'enjeu de l'intégration des bâtiments agricoles est de concilier trois aspects: la fonctionnalité du bâtiment et de ses alentours, la qualité paysagère et des aménagements financièrement supportables. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter et nécessitent une réflexion spécifique en termes d'intégration paysagère:

- rénovation/transformation d'un bâtiment
- projet d'extension d'un bâtiment existant
- construction d'un nouveau bâtiment

Ici, plus encore que pour les autres zones, chaque projet est unique et demande à être adapté aux spécificités du lieu (plaine-montagne, type d'agriculture) et aux besoins de l'agriculteur-trice.

LES GRANDS PRINCIPES

Trois principes fondamentaux sont à respecter lors de l'aménagement des abords de bâtiments agricoles ou de toute autre forme de construction hors zone:

1 S'inscrire dans le relief existant

Les volumes des bâtiments agricoles restent souvent imposants. Le choix du site d'implantation est un paramètre essentiel.

Il est important de travailler avec le dénivelé du terrain afin d'intégrer le bâtiment visuellement. Trois critères sont à étudier pour réussir cette intégration: la nature des sols, le relief et l'orientation (exposition, vents dominants).

2 Permettre la végétalisation du site et des zones d'ombrage

La végétation permet de rattacher le bâtiment au milieu environnant (espace enherbé, lisière de forêt et zone de bosquet, haie, etc.) et d'alléger l'impact de son volume. La végétalisation permet aussi d'assurer un certain ombrage autour du bâtiment. Il convient de bien étudier l'usage de la parcelle concernée avant de mettre en œuvre des aménagements végétaux.

Ceci est encore plus important pour le traitement végétal de l'entrée de l'exploitation, qui contribue fortement à l'image du domaine. Il convient de privilégier des éléments qui composent le paysage avoisinant.

Exemples:

- Un verger, élément emblématique du paysage rural local.
- Une haie ou des alignements d'arbres ornementaux/fruitiers de part et d'autre du chemin d'accès.
- Un arbre isolé comme point de repère vu de loin. Les arbres dits d'essence majeure (tilleul, chêne, châtaigner, noyer, etc.), caractéristiques des cours de ferme, sont à privilégier.
- Une clôture agricole pour souligner le tracé du chemin.
- Un mur en pierres sèches pour marquer les limites entre la zone de production et la zone d'habitation.

Pour une mise en œuvre réussie:

- favoriser les essences locales,
- favoriser les éléments paysagers locaux : bosquets, haies hautes, arbres isolés, alignements, etc.

3 Assurer la cohésion du nouveau bâtiment avec le bâti existant

Les aspects fonctionnels sont primordiaux pour l'installation du bâtiment agricole. Les routes et chemins d'accès ainsi que leur dimensionnement sont des paramètres importants au même titre que la proximité des réseaux ou l'orientation de la parcelle. Pour assurer la cohésion visuelle et fonctionnelle du site, l'exploitation agricole doit créer un dialogue visuel avec le village et les autres quartiers d'habitation. Plusieurs critères sont à prendre en compte :

- l'implantation du nouveau bâtiment à proximité du corps de ferme,
- l'orientation parallèle des façades entre les nouveaux et les anciens bâtiments,
- le choix du revêtement des cheminements et de l'espace-cour en matériaux perméables,
- la reprise des couleurs des anciens bâtiments (teintes des toitures, des enduits, de la pierre locale),
- la reprise des caractéristiques volumétriques, d'orientation et de couleurs et le choix de matériaux utilisés localement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les interventions paysagères en franges urbaines ont des impacts positifs sur la biodiversité. Les conseils ci-après permettent de compléter les grands principes d'intervention en franges urbaines.

Favoriser la biodiversité

Lors de la création d'un nouveau quartier, il convient de planter exclusivement des espèces indigènes, notamment lorsque des éléments végétaux existants sont amenés à disparaître.

- Penser à la saison d'intervention, éviter les périodes de nidification.
- En fonction de la localisation, il peut être pertinent de proposer la pose de nichoirs (hirondelles et martinets) et de réserver des zones non asphaltées pour l'alimentation de ces espèces.

Le Parc propose des conseils pratiques pour plus de biodiversité en milieu bâti. Huit fiches sont à disposition à l'adresse www.parcchasseral.ch/natureauvillage

Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts dont le but est d'enrichir la biodiversité localement en privilégiant une approche écologique. Il convient d'adapter le mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Plusieurs principes peuvent être mis en œuvre:

- choisir des végétaux adaptés au milieu (sol, environnement, climat),
- privilégier des végétaux indigènes,
- limiter les traitements phytosanitaires,
- favoriser le compostage sur place après la fauche ou la taille.

Un éclairage intelligemment conçu

L'extinction de l'éclairage extérieur peut être conçue grâce à des systèmes de détection de présence le long des axes de passage. Il est souhaitable d'opter pour des luminaires dirigeant la lumière vers le sol afin d'éviter d'inonder les zones naturelles et agricoles environnantes avec une lumière dispersante. Les lampes «boules» et les éclairages de façades devraient ainsi être bannis.

FRANGES URBAINES

3. QUARTIERS D'HABITATION



Val-de-Ruz

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménagistes, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les quartiers d'habitation (zone de faible et moyenne densité) ont un impact visuel fort sur le paysage. L'intégration des quartiers d'habitation (nouvelles constructions ou extension) doit se comprendre à plusieurs échelles, du bâtiment considéré individuellement jusqu'au village en passant par le quartier. La présente fiche concerne toutes les typologies de zones d'habitation.

Conception:  

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

Les quartiers d'habitation sont destinés, comme leur nom l'indique, à la construction d'habitations, de villas individuelles ou mitoyennes ou encore de petits immeubles. Ils peuvent se développer dans le tissu bâti existant ou en bordure des villages. Ce type de zone est toujours soumis au règlement des constructions de la commune. Celui-ci précise par exemple la hauteur maximale des constructions, le taux d'occupation du sol et le taux d'espaces verts à prévoir.



LES GRANDS PRINCIPES

Cinq principes fondamentaux sont à respecter lors de l'aménagement des abords des quartiers d'habitation:

1 Lier le nouveau quartier à son environnement urbain et patrimonial

- Prendre en compte la morphologie du tissu urbain, en particulier les continuités visuelles et architecturales, en évitant de placer des bâtiments dans les zones offrant des perspectives sur le paysage alentour.
- Mettre en valeur les éléments bâtis préexistants (fontaines, fours à pain, greniers) ainsi que les éléments structurants tels que les murs.
- Renforcer les liaisons et les continuités visuelles entre le village et les nouvelles zones de constructions afin d'éviter d'isoler le nouveau quartier.
- Positionner les nouveaux bâtiments en retrait de la limite avec la zone agricole afin de créer une transition plus douce.

2 Respecter la topographie du lieu

- S'adapter à la pente du terrain en limitant les mouvements de terre pour les constructions comme pour les voiries.
- Éviter dans la mesure du possible les pentes de remblais.
- Rechercher des tracés proches des courbes de niveaux.
- Éviter les longs accès dans le sens de la plus grande pente.
- Proscrire les enrochements ainsi que les jardins de pierres, et privilégier le remodelage du terrain pour faciliter l'intégration du projet.

3 Penser le paysage du quartier en amont du projet

- Préserver le patrimoine végétal préexistant (bois, bosquets, arbres isolés, haies) afin d'assurer une relation immédiate avec le site et ses alentours.
- Le cas échéant, aménager la nouvelle zone avec une végétalisation s'inspirant des éléments locaux: arbres fruitiers ou vergers le cas échéant, prairies fleuries, haies, etc. La réutilisation de la trame végétale préexistante, outre sa qualité paysagère et sa participation à une composition urbaine du nouveau quartier, a souvent un rapport qualité-prix intéressant.
- Penser à intégrer les équipements divers (locaux poubelles, etc.) par des mesures paysagères de qualité, notamment en choisissant des essences d'arbres ou d'arbustes de taille suffisante pour gommer la présence de ces équipements.
- Prévoir la plantation d'arbres de haute futaie.
- Privilégier l'aménagement de petits étangs et le cas échéant, le maintien des milieux humides (ruisseaux, sources...).

4 Adapter les clôtures et espaces communs au contexte local

- Prévoir des espaces communs. Ils doivent être pensés comme les principales composantes paysagères du quartier (exemple: un terrain central planté d'alignements d'arbres et de mobilier urbain – banc, table – permet des usages polyvalents).
- Adapter les clôtures au contexte environnant (murs dans le prolongement des murs existants, haies vives, jardins, etc.). Si un grillage est nécessaire, le placer en retrait, derrière la première ligne d'arbustes de la haie. Les clôtures constituent la première image du quartier.

5 Travailler la voirie

- Hiérarchiser les voiries en limitant la largeur des voies, en reprenant la morphologie et les caractéristiques de la structure urbaine environnante.
- Privilégier les rues en réseau plutôt que les impasses qui nécessitent des petites places de retournement. Ces dernières prennent beaucoup d'espace et peuvent parfois empêcher des aménagements ultérieurs.

ENJEUX

Plusieurs enjeux sont liés au développement de quartiers d'habitation.

- **La préservation du caractère du village:** les quartiers d'habitation ne sont pas des objets isolés, ils doivent être considérés comme un élément de développement d'un village s'inscrivant dans un tissu urbain et un patrimoine bâti préexistant.
- **L'intégration dans le paysage local:** les zones de villas, souvent situées à la périphérie des villages, prennent fréquemment la place de structures paysagères traditionnelles comme les vergers. Leur intégration dans le tissu paysager local reste central pour permettre une composition urbaine de qualité.

POUR ALLER PLUS LOIN

La question de la mobilité douce

La mobilité douce, notamment à vélo, est en plein essor, bien que peu mise en valeur dans les zones rurales. Le nombre et la qualité des aménagements (largeur et qualité des trottoirs, bande ou pistes cyclables, infrastructure de stationnement, etc.) sont insuffisants. La fragmentation du réseau contraint souvent les usagers à effectuer des détours.

La mise en place d'itinéraires directs, continus et sûrs permet de renforcer l'usage du vélo. Les liens entre mobilité et paysage sont peu valorisés. L'aménagement des franges urbaines doit permettre de valoriser la mobilité douce en permettant de structurer les liaisons de mobilité douce.

La gestion de l'eau

L'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements est centrale. L'arrosage de l'arbre est essentiel pour son développement (jusqu'à cinq ans après plantation). Il est désormais indispensable d'avoir un vrai concept de gestion des eaux pluviales pour maintenir une certaine humidité avec des systèmes de captage des eaux adaptés. Il existe plusieurs possibilités, dont la «fosse de Stockholm». Ces fosses se constituent généralement d'une couche de matériaux grossiers (cailloux 60/100) constituant le «squelette», qui permet la résistance de la fosse à la compaction. Les interstices sont complétés par un substrat à la fois nourricier et favorable à l'activité biologique.

La «ville éponge»

Ce substrat a une forte capacité à retenir l'eau.

Le concept de «ville éponge» (qui conjugue adaptation climatique, prévention contre les dangers naturels, protection de la biodiversité et qualité de vie) est à étudier dans le cadre de tout projet d'aménagement.

Développer des espaces de sociabilité

En parallèle de la création des franges en limite de village, il reste important de définir les usages de ces lieux et d'intégrer la réflexion sur les usages de ces lieux en amont du projet: promenade, loisirs ou encore production de certaines plantes ou fruits, etc.

Des aménagements bénéfiques pour la biodiversité

La création et/ou le maintien du patrimoine arboré aux abords des villages offre des zones d'habitats, de refuge et de circulation (corridor écologique) pour différentes espèces animales et végétales. Certaines plantations permettent aussi d'assurer une protection contre le vent, le froid et le soleil.

FRANGES URBAINES



Val-de-Ruz

4. COURONNES DES VILLAGES ET ENTRÉES DE LOCALITÉ

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménagistes, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les espaces avoisnants du village évoluent très rapidement sous l'effet de l'urbanisation.

Cette fiche concerne deux composantes principales de cette dernière: les couronnes des villages et les entrées de localité. Ces espaces sont devenus des espaces de transition, que l'on peut se représenter comme une «entrée» sur le village.

La question de l'intégration paysagère de ces zones contribue à la qualité du cadre de vie des habitants et constitue aussi une vitrine du lieu pour les gens de passage, les décideurs et les investisseurs, car elles matérialisent le premier contact visuel avec le village. Ces zones jouent un rôle important d'accueil et influent sur la perception et donc l'attractivité du territoire. L'aménagement de l'entrée de village doit permettre d'identifier et de valoriser les traits les plus marquants du village et du paysage proche. Elles constituent un enjeu majeur des franges urbaines.

Conception: Chasserat

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

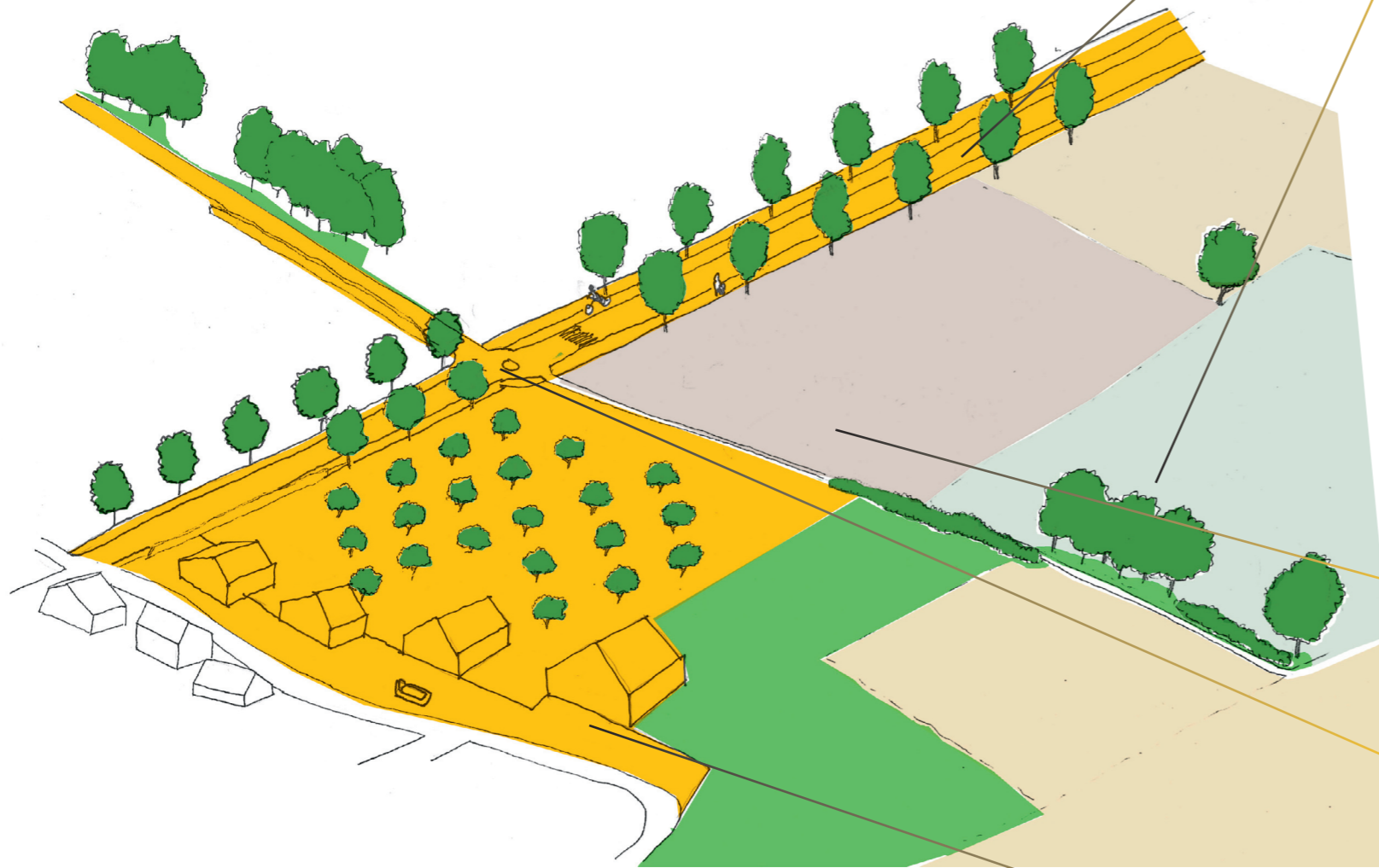
DÉFINITION

Les entrées de localité désignent les espaces en périphérie du village, traversés par au moins un grand axe routier. L'urbanisation qui s'y développe est avant tout fonctionnelle. Elle répond aux besoins des activités artisanales, industrielles et commerciales mais facilite aussi les déplacements routiers. L'extension de l'habitat et des activités artisanales en périphérie des villages, le long des grands axes de circulation, a des conséquences sur l'attractivité de la localité. Ces espaces se retrouvent

souvent altérés et banalisés par un traitement hétéroclite de la voirie et du bâti.

Les couronnes de village correspondent aux zones tampon entre zone à bâtir et zone agricole. Elles se caractérisent souvent par des éléments paysagers liés à la production fruitière, les vergers.

Si l'entrée de localité offre une vision proche du village, la couronne offre une vision plus panoramique sur le village, depuis des points de vue plus lointains.



ENJEUX

L'enjeu de l'intégration paysagère des entrées de localité est confronté à plusieurs contraintes:

- un «urbanisme opportuniste», où le développement des aménagements répond aux besoins successifs des activités qui s'y développent sans vue d'ensemble,
- une relation déséquilibrée entre voies de communication routière et voies de mobilité douce,
- un traitement hétéroclite du bâti.

Une entrée est la vitrine du territoire. Il est donc fondamental de mettre en évidence les éléments constitutifs de ce territoire, d'en valoriser les points forts, de marquer clairement la transition entre les espaces construits et agricoles, et entre les espaces publics et privés. L'enjeu de l'intégration des entrées de localités doit permettre de rendre lisible, pour l'utilisateur, la frontière entre l'environnement rural et urbain et créer un effet de porte. Pour les cas spécifiques des zones d'activités économiques (ZAE), voir fiche 1.

LES GRANDS PRINCIPES

Sept thèmes principaux doivent être pris en compte pour une intégration paysagère des entrées de localités:

1 Conserver ou renforcer les caractéristiques paysagères locales

De façon générale, il est important de s'appuyer sur les éléments bâtis ou naturels préexistants, tels que murs en pierre sèche, allées d'arbres, haies, pour matérialiser les espaces de transition et créer une trame verte. Celle-ci peut être prolongée au cœur du village afin de renforcer le lien entre le village et les extensions urbaines.

2 Adapter l'emprise des voies de circulation et hiérarchiser le réseau viaire afin de favoriser la diversité des usages

Les aménagements le long des voies de circulation permettent de favoriser la cohabitation entre usagers. Deux mesures principales peuvent être mises en place:

- agir sur la taille des voies de communication pour permettre une mixité des mobilités,
- favoriser des traitements paysagers différenciés le long des accotements pour les mobilités, le paysage local et la biodiversité tout en tenant compte des impératifs techniques (évacuation des eaux, stockage de la neige) et routiers (sécurité, guidage et visibilité des équipements)

Exemple d'aménagement: les bandes plantées en terre-plein permettant de séparer les voies de circulation et les usages.

3 Identifier clairement les limites entre espaces urbanisés/agricoles et privé/public

L'intégration paysagère de ces zones de transition permet de répondre à de multiples rôles: préserver l'intimité des maisons individuelles, créer une continuité urbaine, créer des zones de transition, organiser les flux de déplacements et le stationnement, créer une entrée. Les limites de propriété marquent la frontière entre espaces publics et privés, matérialisées par des éléments végétaux (haie) ou bâtis (clôture).

Une attention particulière doit être portée aux éléments suivants:

- traiter portes et portails en cohérence avec la clôture,
- penser les plantations en amont du projet,
- intégrer visuellement les éléments techniques (boîtes aux lettres, compteurs...) par des petits aménagements.

4 Laisser dégagée la silhouette villageoise

Toutes les mesures contribuent à maintenir une silhouette de village de qualité. Traditionnellement, les abords de villages sont constitués de couronnes de vergers.

Leur intégration dans les futurs aménagements permet de maintenir l'identité visuelle des villages de la région.

5 Garder ou retrouver un caractère rural des aménagements

Les aménagements en entrées de village doivent permettre de garder le caractère rural de la commune, rester sobres et privilégier les matériaux de la région. Plusieurs aspects peuvent être pris en compte:

- la mise en valeur des témoins du passé industriel et des maisons de qualité,
- la valorisation de la présence de l'eau (fontaines)
- la préservation des caractéristiques des constructions historiques avec leurs abords (jardins),

6 Privilégier la constitution de front de rue en entrée de localité

On privilégiera la constitution de front de rue en lieu et place de contre-allées pour accéder aux parcelles. Le développement de petites voies d'accès adossant les jardins aux voies d'entrée en village surconsomme le foncier et péjore le cadre de vie.

7 Maintenir l'exigence de la qualité architecturale de bâtiments

La qualité architecturale des bâtiments en couronnes de village ou en entrées de localité permettent de maintenir l'attractivité du village. Trois aspects sont à prendre en compte:

- le traitement des façades,
- le choix des matériaux,
- la préservation et l'intégration d'éléments patrimoniaux.